Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260219-D2026007-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/02/2026

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, CHANCEREL, M. VERNAZOBRES, Mme GRANNEC, M. LETORT, Mmes BARBÉ, GEORGE.

Absents : MM. MOREL, MENUET, DELAUNAY, MORIN, LOUIS, Mme LAVIT (excusés).

Pouvoir : M. Emmanuel LOUIS à M. Christophe BRULLÉ.
M. Anthony MOREL à Mme Isabelle CHANCEREL.

Secrétaire : Mme Sabrina GEORGE.

FIXATION DU PRIX DES ÉTIQUETTES-ADRESSE DES ÉLECTEURS

Dans le cadre des élections municipales de mars 2026, les candidats peuvent obtenir les étiquettes-adresse des électeurs afin de leur envoyer leur courrier électoral.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de ces étiquettes-adresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- fixe le prix des étiquettes-adresse à 12 €,
- précise que cette somme sera recouvrée par titre de recette.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320